

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE MEMPHRÉMAGOG
MUNICIPALITÉ D'EASTMAN**

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité d'Eastman, qu'il y aura séance ordinaire du conseil municipal le lundi 4 juin 2018, à compter de 19h30, à la salle du conseil au 160 chemin George-Bonnallie, à Eastman.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

Nature et effets : Autoriser :

- 1. La reconstruction d'un bâtiment principal à être occupé par une station-service avec un revêtement extérieur en bois;*
- 2. L'aménagement d'une aire de stationnement à 2 mètres de la ligne avant de lot;*
- 3. L'aménagement d'une aire de stationnement dont la superficie excède 30 % de la superficie de la cour avant.*

Identification du site concerné : 25, rue Lapointe, lots 4 380 203 et 4 817 481

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À EASTMAN, ce 18 mai 2018



Ginette Bergeron
Directrice générale et secrétaire-trésorière